

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

ADOPTION DU 5^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, les leaders des partis à la Chambre m'ont autorisé—ce dont je tiens à les remercier une nouvelle fois—à présenter, appuyé par le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), la motion suivante:

Que le 5^e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présenté aujourd'hui, soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter à l'unanimité la motion du député?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LE SOUS-COMITÉ DE LA POLITIQUE D'IMPORTATION—MOTION PORTANT AUTORISATION DE SE DÉPLACER

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin): la motion suivante:

Que le sous-comité de la politique d'importation du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et les trois membres du sous-comité, accompagnés du personnel nécessaire, soient autorisés à se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada et à l'étranger, à condition que ces voyages aient lieu avant le 15 février 1982, que les dépenses prévues de ces voyages et les endroits à visiter soient précisés d'avance et que le sous-comité soit autorisé à retenir les services des experts nécessaires pour l'aider à préparer son rapport.

J'ai appris que tous les partis se sont entendus sur cette motion.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2783 et 3109.

[Texte]

LA SOCIÉTÉ CANAPOST INCORPORÉE

Question n° 2783—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement sait-il que la société Canapost Incorporée, 350, rue Sparks à Ottawa, a sollicité un contrat d'automatisation des Postes en Arabie Saoudite?

2. a) D'après le gouvernement, la soumission de Canapost était-elle accompagnée d'une lettre de référence du sous-ministre des Postes, M. James Corkery, sur la société et le consortium dont elle fait partie, b) M. Corkery s'engage-t-il dans sa lettre à ce que le ministère des Postes lui accorde une aide spéciale si la société décroche le contrat?

3. a) Qui a autorisé M. Corkery à recommander un soumissionnaire en particulier et quels sont les nom et description de fonctions du plus haut gradé en cause, b) le gouvernement a-t-il pour principe d'aider un soumissionnaire de préférence à un autre à décrocher des contrats à l'étranger et, le cas échéant, quand et pourquoi a-t-on adopté ce principe?

4. M. Corkery a-t-il agi de son propre chef et, le cas échéant, a) le gouvernement fera-t-il enquête pour déterminer si M. Corkery a respecté l'éthique professionnelle, b) le gouvernement a-t-il déjà fait enquête et, le cas échéant, quels en sont les résultats?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui.

2. M. Corkery n'appuyait aucun soumissionnaire en particulier dans sa lettre. Il indiquait seulement que les Postes canadiennes désiraient collaborer étroitement avec Canapost Incorporée et mettre son expérience dans certains domaines et ses ressources humaines à la disposition de l'administration postale de l'Arabie Saoudite. La société Canapost Incorporée est un consortium de cinq entreprises manufacturières différentes.

3. a) La lettre ne mentionnait aucun soumissionnaire en particulier, mais traitait seulement de l'appel d'offres que l'administration postale de l'Arabie Saoudite a lancé aux membres de Canapost Incorporée pour les projets de mécanisation.

b) Non. Voir les parties 2, 3a) et 4 de cette réponse.

4. Oui, après une demande en ce sens de Canapost et conformément à la politique des Postes canadiennes de collaborer avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui s'efforce d'aider les entreprises canadiennes à obtenir des contrats d'exportation dans un contexte où la concurrence des pays étrangers est acharnée. a) et b) C'est la politique du gouvernement; par conséquent, nous ne voyons pas la nécessité de mener une enquête.

L'ACHAT D'ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Question n° 3109—**M. Clarke:**

1. Entre 1970 et 1980, la Société de développement du Cap Breton a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les a) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, b) pourcentage du capital-actions acquis, c) coût de l'acquisition, d) valeur comptable de l'acquisition?